



INSTITUTION

La CARL a tenu son 1er bureau communautaire

Le Président de la CARL, Cédric CORNET a convoqué le premier Bureau Communautaire ce vendredi 24 juillet 2020 au siège de la Riviera du Levant.

Publié le 24 juillet 2020

En présence des 12 vice-présidents et des 2 membres du Bureau, Cédric CORNET a tenu à réaffirmer sa volonté de travailler avec toutes ses communes membres dans l'intérêt communautaire. Chacune prendra ainsi part, par le biais de la conférence des maires, aux grandes décisions en termes de politiques communautaires.

Premier point à l'ordre du jour du Bureau Communautaire, **la menace de dissolution du SIAEAG et les conséquences financières, humaines et de continuité du service public**. Ainsi Cédric CORNET a rappelé les initiatives menées depuis le début de mandat pour la création du syndicat unique de l'eau :

- > Rencontres avec la direction du SIAEAG,
- > Rencontres avec les présidents de la CANGT, de la CANBT
- > Courriers à certains créanciers publics du SIAEAG dont CAPEX
- > Rencontre avec les organisations syndicales,
- > Organisation d'une conférence des présidents d'EPCI, de la région et du département suivie d'une rencontre avec les syndicats du SIAEAG/RENOC + rencontre avec les associations d'usagers
- > Travail des techniciens sur les projets de statuts du SMO
- > Intervention auprès du Président de la République
- > Constitution d'une équipe de cadres de la CARL et des communes membres

Pour cette création, **la Riviera du Levant s'engage** :

- > à maintenir la perspective de création du SMO par délibération des EPCI avant le 31 juillet
- > à oeuvrer à recouvrer les principales créances publiques
- > à informer la population en permanence de l'évolution du dossier

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUILLET 2020

Les 12 vice-présidents et les 2 membres du Bureau Communautaire ont aussi pu préparer le Conseil Communautaire de la Riviera du Levant du 30 juillet 2020.

Plusieurs points seront à l'ordre du jour notamment :

- > le pacte de gouvernance
- > les représentations extérieures de la CARL au SMT, au SIAEAG et à l'OTI
- > le règlement intérieur des commissions obligatoires
- > la fixation des indemnités des élus
- > la dématérialisation des échanges.

